

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology
Herausgeber:	Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie
Band:	17 (2018)
Heft:	1
Artikel:	PRE-ASPIRE : un modèle de prise en charge probatoire adapté à la Suisse latine
Autor:	Gabaglio, Simon / Stoll, Aurélie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1050717

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Simon Gabaglio, Aurélie Stoll

PRE-ASPIRE©: un modèle de prise en charge probatoire adapté à la Suisse latine

Résumé

Cet article présente une proposition d'application pour les entités de probation de Suisse latine du processus de prise en charge PRE-ASPIRE©, développé par McNeill (McNeill 2009). Il décrit ses étapes et son outil d'opérationnalisation, le *Plan d'Assistance de Probation (PAP)*. Sous l'impulsion de la Commission latine de probation (CLP), des praticiens expérimentés de chaque entité ont échangé et formalisé leur savoir et leur expérience pour s'accorder d'un protocole commun. Les outils exposés combinent une approche centrée sur les risques s'agissant de leur identification et leur évaluation, et une approche orientée désistance concernant leur gestion. Ce travail revêt un caractère novateur et devrait contribuer à améliorer les méthodes d'intervention en termes d'insertion sociale des délinquants et de sécurité publique.

Cet article a été soumis et approuvé par la Commission latine de probation (séance du 23 octobre 2017).

Mots-clés: probation, désistance, communauté de pratique, gestion du risque, intercantonalité, Commission latine de probation.

Zusammenfassung

Dieser Artikel präsentiert für die Bewährungshilfen der Westschweiz und des Tessins einen Anwendungsvorschlag des Betreuungsverfahrens PRE-ASPIRE©, das von McNeill (McNeill 2009) entwickelt wurde. Er beschreibt die Etappen und das Instrument zu seiner Umsetzung, den Bewährungshilfeplan (BHP). Auf Betreiben der *Commission latine de probation (CLP)* hin haben je ein praxiserfahrener Vertreter der Mitgliedskantone ihr Wissen und ihre Erfahrungen ausgetauscht. Sie haben sich auf ein gemeinsames Vorgehen für die Betreuung durch die Bewährungshilfe geeinigt. Die hier entwickelten Arbeitsinstrumente vereinigen eine risiko-orientierte Herangehensweise in Bezug auf Risikofaktoren und Risikoeinschätzung und eine Desistance-orientierte, auf die KlientInnen zentrierte, Herangehensweise. Diese Arbeit hat einen richtungweisenden Charakter und sollte dazu beitragen, dass die Interventionsmethoden im offenen Milieu sowohl für die soziale Eingliederung von StraftäterInnen wie für die öffentliche Sicherheit leistungsfähiger werden.

Dieser Artikel wurde von der lateinischen Bewährungskommission (Sitzung vom 23. Oktober 2017) vorgelegt und genehmigt.

Schlüsselwörter: Bewährung, Desistence, Praxisgemeinschaft, Risikomanagement, Interkantonalität, Commission latine de probation.

Summary

This paper offers an adaptation of the PRE-ASPIRE© process developed by McNeill (McNeill 2009) to the Probation Services in the French-speaking part of Switzerland. It describes the PRE-ASPIRE© stages and its specific tool to plan effective interventions, the *Plan d'Assistance de Probation (PAP)*. Under the initiative of the *Commission latine de probation (CLP)*, a group of practitioners from each canton spent nearly two years working on a common intervention process, respectful of regional concerns and specificities. While probation officers provide control and help, the adaptation of the PRE-ASPIRE© process is drawn from both a risk-oriented (identification and assessment) and a desistance approach to rehabilitation (management). This harmonization work is innovative in nature, and paves the way to more efficient correctional strategies.

This paper was submitted and approved by the CLP (meeting of October 23, 2017).

Keywords: Probation, desistance, community of practice, risk management, Intercantonality, Commission latine de probation.

1. Introduction

En 2014, les membres de la Commission latine de probation (CLP)¹ ont entamé une analyse critique de la situation des politiques et pratiques de probation en Suisse romande et au Tessin. Sur foi de cette analyse, ils ont décidé de poursuivre leur réflexion dans l'optique d'élaborer un processus harmonisé de prise en charge probatoire qui allie une orientation sur les délits et les risques, comme défini par la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) en novembre 2014 (CCDJP 2014), à une intervention centrée sur l'humain et réputée favoriser sa sortie durable de la délinquance. Le présent article décrit les travaux réalisés en ce sens par les membres de la CLP et des professionnels² de chaque entité réunis autour de tables dites «de concertation», suivant une ap-

¹ La Commission latine de probation (CLP) est un organe de la Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP). Elle réunit les directeurs de probation des cantons concordataires.

² Les auteurs, représentants des cantons de Fribourg et Neuchâtel, tiennent ici à saluer les apports précieux de ces professionnels tout au long de ce processus ainsi que les qualités humaines qu'il ont su démontrer pour aboutir aux nombreux et nécessaires compromis. Il s'agit de Mme Sandrine Morier (GE), M. Jean-François Perregaux (VD), M. Siva Steiner (TI) et Mme Mailin Wong-Juillerat (VS).

proche *bottom-up* qui émane de la pratique. Il rend compte de ce à quoi ils ont abouti, à savoir un processus structuré de prise en charge des personnes placées sous mandat probatoire inspiré du modèle *PRE-ASPIRE*© (McNeill 2009), de même que son instrument principal, le *Plan d'Assistance de Probation (PAP)*.

2. Cadre contextuel: une ambition partagée d'harmonisation

Pour effectuer un portrait de situation à jour des pratiques de probation en Suisse romande et au Tessin, sous forme d'un état des lieux de leurs activités déployées en milieu ouvert, une collaboration est initiée dès l'automne 2014 avec l'Ecole des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (ESC). L'idée consiste à réaliser une photographie des structures, des pratiques professionnelles et des outils du milieu ouvert en Suisse latine, pour en extraire leurs principaux points de convergence et de divergence. Il découle de ces travaux quatre constats principaux (Loup & Jendly 2015). Le premier, qu'il existe une grande disparité des pratiques entre les cantons, mais également des points de rencontre forts entre leurs entités, en particulier en termes de philosophie de prise en charge, d'assistance continue et de volontés de consolider leurs collaborations. Deuxièmement, que les professionnels impliqués, responsables d'entités de probation et intervenants de première ligne, partagent la volonté de mieux documenter et harmoniser leurs pratiques. Troisièmement, et cela fait suite à plusieurs récidives graves, que le contexte en appelle au renforcement des stratégies d'intervention auprès de personnes judiciarises. Finalement, que le développement de modèles de gestion des risques, tels que le modèle-pilote Risikoorientierter Sanktionenvollzug (*ROS*)³, invite les autorités de la chaîne pénale à élaborer des programmes structurés et harmonisés d'intervention susceptibles de mieux les gérer.

Face à ces résultats, la CLP conclut à un moment particulièrement favorable pour développer en Suisse latine une stratégie d'intervention commune à toutes les entités préposées aux suivis en milieu ouvert, fondée sur des données probantes en matière de sorties de délinquance, processus le plus souvent connu sous l'appellation désistance. Dans cette optique et dès début 2015, la CLP, avec le soutien de la

Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJJP), encadre la réalisation de cet objectif. Dans un premier temps, l'idée est de déposer un protocole structuré et harmonisé de prise en charge de personnes placées sous mandat probatoire, lequel est restitué dans le présent article. Dans un deuxième temps, il sera question de développer un concept d'intervention susceptible d'être évalué. Un groupe de travail réunissant un professionnel expérimenté de chaque canton est alors constitué pour élaborer ce projet à partir de leurs pratiques respectives⁴. Entre 2014 et 2016, ces praticiens ont confronté leur expérience et leur savoir pour aboutir ensemble à l'adoption d'un processus de prise en charge commun inspiré du modèle *PRE-ASPIRE*© (McNeill 2009) pour le milieu ouvert en Suisse latine.

3. Une charte pour point de départ et la désistance pour assise théorique

La CLP a établi une charte dans le but de définir le mandat du groupe de travail et d'inscrire leurs réflexions dans un cadre théorique solide. Globalement, ce document fixe l'organisation du projet ainsi que ses objectifs généraux et spécifiques. Il détermine que les apports du groupe de travail s'inspirent de pratiques prometteuses orientées désistance, tout en s'assurant de leur complémentarité aux modèles orientés sur les risques de commission de délits.

La désistance est entendue comme un processus individuel et subjectif par lequel une personne cesse progressivement ses conduites délinquantes ou déviantes. Les études sur la désistance, le désengagement ou les sorties de délinquance portent ainsi une attention particulière non pas tant aux entrées dans la délinquance et aux individus judiciarises qui récidivent, mais à ceux qui abandonnent leur carrière délinquante et se maintiennent dans une vie respectueuse des normes en vigueur (Hofinger 2012; Benazeth, DeLarminat & Gaïa 2016). Comme l'exprime McNeill (2012, 264), ce qui importe dans un processus d'abandon d'une vie problématique n'est pas tant «de prendre de l'âge, de se marier ou de trouver un emploi, mais

³ Le modèle *ROS* est un concept d'exécution des sanctions orientés vers les risques.

⁴ Le canton du Jura a contribué à cette démarche à distance.

ce que ces types d'évolutions signifient pour les délinquants eux-mêmes et s'ils constituent des raisons et des occasions suffisamment puissantes de changer de mode de vie». Ainsi, au-delà du fait de ne pas récidiver (désistance primaire), la désistance dite secondaire implique des changements cognitifs, émotionnels et sociaux en vue d'adopter une identité prosociale et maintenir un mode de vie en accord avec les normes communément admises (Giordano, Cernkovich & Rudolph 2002; Laub & Sampson 2003; Maruna & LeBel 2012a; Farrall, Hunter, Sharpe & Calverley 2014; Shapland, Farrall & Bottoms 2016).

En termes de prise en charge, les travaux sur la désistance nous enseignent qu'elle peut être soutenue par des interventions relevant de l'administration (post-)pénale (McNeill, Durnescu & Butter 2016). En effet, les résultats de recherches empiriques soulignent combien les agents de probation peuvent jouer un rôle fondamental dans le processus de désengagement (Farrall 2002; Taxman & Sachwald 2012; Trotter 2013). Profondément orientée sur la personne du probationnaire, individualisée et holistique, l'approche désistance implique notamment de ces derniers qu'ils interviennent de façon à renforcer les ressources des individus, susciter leur motivation, favoriser l'émergence de transformations positives dans leur mode de vie, les soutenir dans leurs difficultés et explorer avec eux le sens qu'ils donnent aux événements qui jalonnent leur parcours (McNeill & Weaver 2010; McNeill, Farrall, Lightowler & Maruna 2012a). Pour soutenir ce processus de changement, leurs interventions peuvent être maximisées si elles adoptent une démarche structurée, dynamique et cyclique, déclinée en sept phases, *PRE-ASPIRE©* (McNeill 2009): *Préparer* la prise en charge et disposer des informations nécessaires pour la débuter au mieux, *Relier* en prenant le temps de créer du lien et développer une relation de qualité avec le probationnaire, *Engager* afin de susciter sa participation, *Appréciier* sa *Situation* afin de *Planifier* une intervention personnalisée et collaborative, *l'Implémenter*, enfin la *Réviser* et *l'Evaluer* en regard de l'évolution d'objectifs préalablement fixés ensemble.

Dans le prolongement de ces travaux scientifiques sur la désistance, la charte rédigée par les membres de la CLP entend que le groupe de travail s'inspire de modèles d'intervention orientés désistance, porte une attention parti-

culière à la qualité de la relation agent-probationnaire ainsi qu'à la nécessité de travailler en réseau sous la forme d'alliances multisectorielles. En outre, elle met l'accent sur la participation active du probationnaire dans la planification de sa prise en charge. La charte fixe encore certains autres objectifs spécifiques tels que la compatibilité des outils et mesures proposés avec l'ensemble hétérogène des structures cantonales de manière à ne pas occasionner de restructuration des services. Le respect du cadre légal cantonal, concordataire, fédéral et international, tout comme des principes éthiques qui régissent les activités de probation, doivent également être pris en compte. Pour finir, la charte recommande que les méthodes et outils développés puissent être facilement assimilables par l'ensemble des collaborateurs en place, moyennant des formations spécifiques.

4. Méthodologie de travail: des professionnels expérimentés formant une communauté de pratique

Les travaux ayant mené à la validation d'un processus de prise en charge commun à l'ensemble des entités impliquées ont requis de chacune qu'elle libère l'un de ses intervenants à titre de garant du respect de leurs spécificités intrinsèques. Au fil des séances, ce groupe de travail «inter-cantonal» s'est progressivement profilé sous la forme d'une communauté de pratique. La communauté de pratique consiste en la réunion d'un groupe de personnes qui portent un intérêt conjoint à une thématique particulière et se rencontrent régulièrement afin de partager leurs expériences, permettant le développement de nouvelles connaissances et d'un sentiment d'appartenance à une même communauté (Daele 2009; Daele & Dumont 2015). Elles sont notamment réputées stimuler les compétences professionnelles, favoriser la transmission de bonnes pratiques, aider à la résolution de problèmes et soutenir de nouveaux projets (Wenger & Snyder 2000). Cette approche est résolument «bottom-up» dès lors qu'elle repose sur les apports de professionnels de terrain et la croyance en leur pouvoir de recommandation pour bonifier leurs pratiques au plus près des réalités auxquelles ils sont confrontés. Durant près de deux ans, six praticiens exerçant en tant

qu'agent de probation⁵ dans leur canton respectif se sont ainsi rencontrés à dix-sept reprises, pour un total de vingt-quatre demi-journées de travail, et sept séances avec la CLP. Leur réflexion collective a d'abord résidé dans le recensement et la mise en commun de documents cantonaux différents, pourtant utilisés à une même fin. Simultanément, une plateforme virtuelle a été créée, leur donnant la possibilité de rassembler toutes les ressources estimées utiles d'être partagées puis discutées en séance.

Caractéristiques du processus d'apprentissage dans une communauté de pratique, ces rencontres ont notamment traduit des éléments suivants: une participation active de chaque membre dans la démarche et un climat favorable à la formalisation des connaissances et des pratiques. Parfois soutenus, ces échanges ont visé à négocier le sens des informations partagées pour s'accorder de définitions et d'applications communes dès lors basées sur l'identité professionnelle collective et individuelle des participants (Wenger 1998; 2005).

A mi-parcours, la communauté de pratique a été en mesure de remettre à la CLP plusieurs documents uniformisés, potentiellement applicables à l'ensemble des entités de probation parties au Concordat: un mémo récapitulatif des documents nécessaires à la construction du dossier d'un probationnaire, une fiche d'identité du probationnaire, un protocole de premier entretien ainsi qu'un formulaire de consentement délimitant des règles de transmission des informations. Capitalisant sur l'accueil favorable des membres de la CLP de ces premières formalisations, le groupe de travail a poursuivi ses efforts pour aboutir à l'adaptation du modèle *PRE-ASPIRE*© de McNeill (2009) et la consécration d'un *Plan d'Assistance de Probation (PAP)*.

5. Outils développés: un processus-cadre et son outil d'opérationnalisation

Deux outils ont donc découlé des échanges de la communauté de pratique. Ils sont désormais validés par l'ensemble des cantons membres de la CLP et à disposition de l'ensemble des entités.

- Un processus-cadre de prise en charge des mandats d'assistance de probation inspiré du modèle théorique *PRE-ASPIRE*© (McNeill 2009), lequel a fait l'objet d'adaptations pour

s'accorder aux pratiques cantonales existantes.

- Un *Plan d'Assistance de Probation (PAP)* qui consiste en un document de synthèse des caractéristiques pertinentes des probationnaires et d'objectifs spécifiques de prise en charge pour la période probatoire.

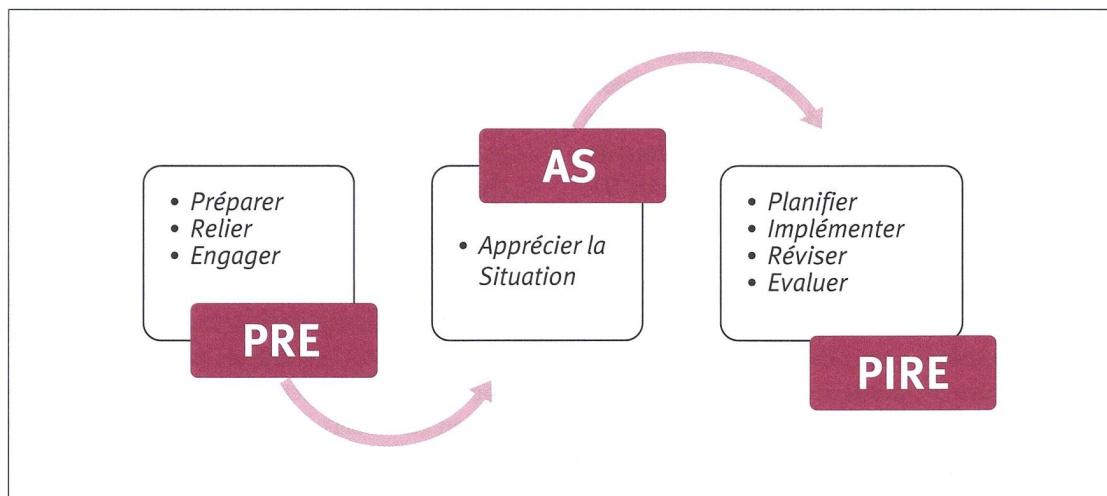
5.1 *PRE-ASPIRE*©

Afin de répondre aux missions assignées aux agents de probation par le Code pénal suisse (CP), à savoir «préserver les personnes prises en charge de la commission de nouvelles infractions tout en favorisant leur intégration sociale» (art. 93 CP), les interventions des entités de probation du concordat latin se doivent de concilier des méthodes et outils orientés sur les risques de commission de délits d'une part, à ceux relevant d'approches orientées sur la personne de leurs auteurs d'autre part. Pour ces raisons, le processus de prise en charge adapté au contexte de Suisse latine s'appuie sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité (risk – need – responsivity – *RNR* en anglais), développés par Andrews et Bonta (2015) s'agissant d'identifier et d'évaluer les risques et, en ce qui concerne leur gestion, sur les avancées les plus récentes en matière de désistance pour favoriser chez le probationnaire des dynamiques de désengagement (McNeill 2009).

Sur cette base, le processus de prise en charge probatoire des cantons latins a été revu à la lumière du modèle *PRE-ASPIRE*© et s'apparente désormais à une démarche structurée, dynamique et cyclique en sept phases, commune à l'ensemble des entités parties au projet. Les 4 phases classiques, à savoir *Apprécier la Situation, Planifier, Intervenir et Réviser/Evaluer (ASPIRE)* ont été complétées par trois nouvelles phases, dont une est préalable, *Préparer*, et deux sont transversales au processus, *Relier et Engager* (McNeill et al., 2012a; 2012b; 2014). Ensemble,

⁵ Au sein du concordat, il n'est pas de formules communes à toutes les entités latines de probation pour nommer les différents acteurs en présence. Dépendamment de leur institution de rattachement, les professionnels peuvent en effet être appelés «travailleurs sociaux/operatori sociali», «conseillers en probation», «assistants de probation», «intervenants socio-judiciaires», «spécialistes longues peines et mesures», «psychologues» ou encore «assistants sociaux». Aussi, les personnes suivies par ces entités sont appelées tantôt «clients», «condamnés», «probationnaires» ou «bénéficiaires». Par souci de lisibilité, le présent article recourt à la notion d'*agents (de probation)* pour référer aux professionnels des différents services et celle de *probationnaires*, pour toutes les personnes placées sous leur mandat pendant ou après l'exécution d'une sanction.

Figure 1: Processus-cadre PRE-ASPIRE©



ces phases forment le processus-cadre dénommé PRE-ASPIRE© tel que l'illustre la figure 1.

5.1.1 Préparer

Cette phase initiale met l'accent sur l'importance d'une préparation avant d'entrer en contact avec le probationnaire. D'une part, outre les démarches administratives et informatiques nécessaires pour optimiser l'information et sa fiabilité, il s'agit ici de vérifier que le dossier contienne toutes les informations pertinentes pour débuter la prise en charge et mettre en évidence la dangerosité potentielle du probationnaire, à tout le moins permettre de déterminer la sensibilité du dossier. D'autre part, durant cette étape, l'agent de probation référent prend connaissance d'éléments centraux dans le parcours du probationnaire dans l'optique de rendre, autant que possible, la première rencontre dynamique et motivante. Il est en effet attesté qu'une bonne préparation est susceptible de promouvoir chez le probationnaire une première impression positive, un gain de confiance ainsi qu'un sentiment d'être considéré. Tous ces éléments, dès lors qu'ils contribuent à une bonne alliance de travail, sont reconnus comme favorisant le processus de désistance (Rex 1999; Trotter & Evans 2012).

5.1.2 Relier et Engager

Ces deux phases présentent un caractère transversal à l'ensemble du processus parce qu'elles impliquent de créer et de maintenir durant toute la prise en charge une relation de qualité, garante du développement d'une solide alliance de travail, prérequis pour travailler avec le probationnaire sur le désengagement de ses

conduites délinquantes et l'appropriation d'un mode de vie exempt d'infractions.

En pratique, l'agent de probation est invité à conscientiser l'importance de nouer une relation forte avec le probationnaire et à demeurer réflexif sur ces aspects affectifs (positifs et négatifs) tout au long de la prise en charge. Dans cette optique, il favorise un climat de confiance, de transparence et de respect avec ce dernier. Ce climat, notamment emprunt de chaleur, d'empathie, d'équité, de communication voire d'humour, requiert que le cadre de travail soit clairement défini et ponctuellement rappelé. Ce cadre de travail, qui comprend les objectifs et les moyens de l'intervention, est pour partie imposé et pour autre partie convenu avec le probationnaire. Pour cela, les agents de probation disposent d'outils sur lesquels s'appuyer, comme le *PAP*, détaillé ci-après, ou encore le protocole de premier entretien.

5.1.3 Apprécier la Situation

Cette phase est essentielle à une individualisation de la prise en charge. Il s'agit de regrouper l'ensemble des informations pertinentes pour développer et acquérir une compréhension générale de la situation du probationnaire. La première partie du *PAP* fournit à l'agent de probation un canevas lui permettant d'indexer et de structurer ces informations. Conscient qu'une telle description ne saurait être exhaustive, plus encore lorsque le justiciable évolue en milieu ouvert, elle se doit d'être dynamique et adaptative. C'est pourquoi, il est recommandé de compléter et d'adapter cette appréciation tout au long de la prise en charge, à minima lors d'évaluations intermédiaires.

Quoiqu'il en soit, cette description doit permettre à l'agent de probation de mettre en évidence les ressources interne (capital humain) et externe (capital social) du probationnaire. En particulier, il lui appartient de relever les indices propices au désengagement d'une vie problématique et à l'engagement dans un mode de vie prosocial. Ainsi, l'évaluation de la situation ne reposera pas uniquement sur l'identification de facteurs de risques qui pourraient par ailleurs avoir déjà été mis en évidence par des expertises psychiatriques récentes ou des évaluations criminologiques reposant par exemple sur l'usage d'instruments structurés comme le *LS/CMI*⁶ ou la *SAPROF*⁷. En résumé, dans son évaluation de la situation du probationnaire, l'agent de probation identifie systématiquement et tient compte tout au long du suivi des forces et des ressources du probationnaire, lesquelles soutiennent un futur prometteur. De la sorte, il évite de se concentrer uniquement sur ses facteurs de risque et ses lacunes, type d'analyse plus souvent tournée vers le passé, le délit et les problèmes. Enfin, tout au long de cette étape, l'agent de probation continue d'accorder une attention particulière au point de vue du probationnaire, scellant de la sorte une prise en charge dynamique, participative et lui reconnaissant un rôle actif.

5.1.4 Planifier

Une fois les forces et les besoins identifiés, dans la perspective d'une prise en charge individualisée, l'agent de probation adapte les objectifs et méthodes de travail aux caractéristiques personnelles du probationnaire. Par caractéristiques personnelles, est entendu aussi bien son profil criminologique et psychologique que sa situation socio-administrative, professionnelle, culturelle ou son âge, son sexe, son niveau intellectuel et éducatif, ou encore ses compétences verbales. Comme précédemment indiqué et dans la mesure du possible, le praticien tient compte des ressources et intérêts personnels du probationnaire pour définir avec lui le cadre de la prise en charge. De ce fait, organiser une assistance de probation avec une attitude juste mais ferme revient aussi bien à rappeler les impératifs légaux, à définir les règles des conduites et expliquer les conséquences de manquements au cadre imposé qu'à soutenir la mise en place de nouveaux projets de vie, à fixer des objectifs à court et long terme puis à convenir des moyens les plus adaptés pour y parvenir.

5.1.5 Implémenter

Afin d'accompagner les probationnaires, les agents de probation poursuivent une double mission de surveillance et d'aide. D'une part, ils occupent un rôle d'autorité par le contrôle qu'ils sont en droit et en devoir d'exercer. D'autre part, ils fournissent une aide sur des besoins de base qu'ils traitent en priorité. Ils veillent à adresser les probationnaires vers les services compétents pour satisfaire leurs besoins et s'assurent qu'une aide concrète leur est fournie, de telle sorte à pouvoir rapidement ensuite s'engager dans un processus tourné vers un avenir redempteur. Dans ce cadre, les agents de probation sont amenés à solliciter les compétences des probationnaires de telle sorte à renforcer leurs compétences humaines et leur sentiment d'efficacité personnelle⁸. Aussi, ils favorisent le développement du capital social des intéressés pour qu'ils établissent et maintiennent des relations et comportements prosociaux. Plus largement, ils reconnaissent explicitement les progrès des probationnaires par une attitude engagée et réaliste et par la diffusion de messages positifs et encourageants. Sans pour autant négliger les réalités, les agents de probation sont invités à partager avec les probationnaires des messages optimistes sur leurs possibilités de changer et sur leurs perspectives futures. Dans la mesure du possible, ils évacuent de leur intervention toute vision statique et stigmatisante au profit d'un regard dynamique, orienté sur des objectifs et sur le potentiel de développement et d'amélioration des justiciables afin d'encourager leur motivation au changement.

5.1.6 Réviser et Evaluer

Pour être efficaces, les objectifs fixés, en plus de leur caractère spécifique, acceptable et réaliste, doivent être mesurables et se définir dans une temporalité. Cela implique que tout suivi probatoire soit ponctué par des bilans dont l'ambition est d'évaluer les progrès du probationnaire vis-à-vis des buts fixés. Ces bilans peuvent se tenir selon les échéances des objec-

6 Le LS/CMI est un outil d'évaluation des délinquants: inventaire de niveau de service et de gestion des cas.

7 La SAPROF est un guide d'évaluation des facteurs de protection pour le risque de violence.

8 Capacité individuelle d'agir, qualité d'acteur ou sentiment d'efficacité personnelle sont les appellations françaises les plus courantes du «sense of agency» en anglais.

tifs fixés ou en fonction d'échéances judiciaires (jugement, rapport annuel, etc.) mais peuvent également être provoqués par un événement particulier susceptible de remettre en cause l'appréciation de la situation (déménagement, emploi, naissance, récidive, maladie, etc.). A ce titre, ces points de situation réguliers sont d'une importance majeure dans le cadre de suivis en milieu ouvert, la situation des probationnaires pouvant rapidement évoluer en regard d'événements imprévisibles. En somme, ces bilans servent à apprécier en continu et réviser une appréciation, subséquemment redéfinir l'orientation de la prise en charge en fonction.

5.2 Plan d'Assistance de Probation (PAP)

Afin de guider le probationnaire et son agent de probation dans le processus général de prise en charge décrit ci-dessus, la communauté de pratique intercantionale a élaboré un document spécifique baptisé *Plan d'Assistance de Probation (PAP)*. De façon métaphorique, alors que la relation probationnaire/agent de probation constitue le cœur du processus de prise en charge, sa colonne vertébrale, elle, est représentée par le *PAP*. Il est le fil directeur des missions d'aide et de contrôle assumées par les agents de probation. Inspiré du *Plan d'Exécution de la Sanction (PES)*, dont il s'inscrit dans la continuité, et du *Plan d'Assistance Détailé (PAD)* mis en oeuvre dans le canton du Valais, le *PAP* décrit la situation actuelle du probationnaire en s'appuyant sur son parcours de vie et en tenant compte des éléments liés à son activité criminelle dans le but de fixer des objectifs et des projets soutenant le processus de désistance.

Le *PAP* est subdivisé en dix chapitres. Le premier constitue une synthèse de la situation pénale de référence instituant le mandat ainsi que des antécédents. Les chapitres suivants décrivent la situation personnelle, familiale, affective, socio-professionnelle, financière et médico-thérapeutique du probationnaire, en se basant aussi bien sur les documents figurant dans son dossier que sur son récit. Le cinquième chapitre rend compte du positionnement actuel du probationnaire vis-à-vis des actes commis ou desquels il est prévenu. Concrètement, ces cinq premiers chapitres constituent la partie descriptive du *PAP*, laquelle se modifie en fonction de l'évolution générale du probationnaire et de sa situation. Le sixième chapitre est consa-

cré à l'analyse des facteurs de risque et de protection. Il comprend une description desdits facteurs et des indices de désistance ainsi qu'une autoévaluation du probationnaire. Le septième chapitre traite essentiellement de la motivation au changement et d'autres facteurs de réceptivité spécifique. Ces deux chapitres ouvrent la voie à l'élaboration du *PAP* à proprement parlé (huitième chapitre): après un rappel des exigences pénales (cadre du mandat, règles de conduite, mesures thérapeutiques, etc.), les éléments principaux qui ressortent de l'analyse sont listés puis repris sous la forme d'objectifs de travail et de projets, objets d'évaluations régulières. Enfin, le neuvième chapitre fixe le rythme de ces bilans, avant que le dixième rappelle les principes et les conditions générales des suivis probatoires.

Finalisé, le *PAP* est paraphé par le probationnaire qui confirme avoir pris connaissance du document et qui s'engage à collaborer avec son agent de probation s'agissant notamment des obligations relatives au mandat et des objectifs fixés. L'agent de probation en charge du dossier, quant à lui, s'engage à accompagner le probationnaire dans la réalisation de ceux-ci. Enfin, le responsable de l'agent de probation référent valide également le document et se présente ainsi comme garant de sa légitimité.

Outil de synthèse, de compréhension et d'évaluation, le *PAP* a la particularité de répondre aux différentes missions des agents de probation, en particulier parce qu'il fait état et conjugue en un seul document de nombreuses informations. De plus, il inscrit les prises en charge probatoire dans une temporalité clairement définie. Par conséquent, il permet aux autorités de probation d'informer les autorités mandantes de l'évolution des prises en charge en leur adressant des rapports complets à moindre frais, en tout temps et non uniquement en cas de non-respect du cadre d'intervention.

6. Discussion: vers des stratégies d'intervention orientées désistance en Suisse latine?

Les outils présentés dans cet article sont issus d'une démarche de plus de deux années de travail de consolidation et d'harmonisation des pratiques entre tous les cantons parties du concordat latin. Sous l'impulsion de la CLP,

laquelle a déterminé les contours de cette stratégie de prise en charge puis mis à disposition les ressources nécessaires, les travaux qui en découlent revêtent un caractère ambitieux et particulièrement innovant, tant en ce qui concerne leur contenu que la méthodologie de travail dont ils résultent.

Cette démarche rassemble tous les cantons de Suisse latine, dans le respect de leurs spécificités propres. Elle traduit leurs préoccupations partagées de rendre leurs méthodes d'intervention en milieu ouvert plus performantes sur le plan de l'insertion sociale des délinquants et de la sécurité publique. Elle se positionne dans la continuité de ce qui est entrepris en milieu fermé et formalise des pratiques dans une meilleure maîtrise des événements en milieu ouvert, là où la réalisation de risques peut avoir des conséquences particulièrement lourdes pour les communautés. À travers ce processus, les activités des entités concernées gagnent en efficacité, en crédibilité et en lisibilité. Enfin, un processus-cadre et un outil d'opérationnalisation communs tendent à une meilleure mutualisation des deniers publics et participe à la professionnalisation des intervenants exerçant auprès de populations délinquantes amenées à réintégrer la société libre.

Le processus *PRE-ASPIRE*© revisité et l'instrument qui l'opérationnalise, le *PAP*, reposent à la fois sur de solides assises théoriques, un robuste support empirique et la confrontation des expériences de professionnels en exercice dans plusieurs cantons dont les spécificités diffèrent. Tous deux conjuguent les leçons tirées de deux approches: celles propres au modèle orienté sur les risques de commission de délits s'agissant de la détection de ces derniers d'une part, et celles relevant des approches orientées sur la personne et leur motivation au changement, s'agissant de l'intervention, d'autre part. Autrement dit, cette démarche s'appuie sur les propositions du modèle *RNR* pour identifier et évaluer les risques, et sur les avancées les plus récentes en matière de désistance pour déclencher chez le probationnaire un désengagement d'une vie problématique, notamment en ciblant l'activation de ses ressources et en plaçant la qualité de la relation avec l'intervenant au cœur de sa prise en charge. Ces éléments sont reconnus favoriser la réinsertion et la resocialisation. En ce sens, tous deux répondent parfaitement aux recommandations, émises en novembre

2014 par la CCDJP concernant l'exécution des sanctions en Suisse, qui préconisent une approche mixte, fondée à la fois sur le délit et la personne, laquelle est réputée donner de meilleurs résultats en termes de prévention générale et spécifique.

Pour ces raisons, le processus de prise en charge *PRE-ASPIRE*© adapté au contexte de Suisse latine et le développement du *PAP*, en sus de formaliser les principes majeurs du modèle *RNR*, adoptent une approche en milieu ouvert encore inexistante en Suisse, et en Suisse latine en particulier, en ce qui concerne le désengagement de vies problématiques. Présentant des résultats prometteurs ailleurs, notamment en Ecosse, en Irlande, en France, en Allemagne et dans certains pays nordiques, de récents travaux à ce sujet attestent empiriquement que des interventions orientées désistance favorisent chez les personnes placées sous main de justice l'adoption durable d'une vie exempte de crime (Farrall 2008; McNeill, Durnescu & Butter 2016). Considérant la réhabilitation comme une fin et non uniquement un moyen, elles participent ainsi au développement de sociétés plus sûres, distribuées autour des biens plutôt que des maux (McNeill 2009; Maruna & Lebel 2012b; Weaver 2014), ce qui permet par ailleurs à certaines auteurs de souligner leur potentiel en termes d'économies possibles dans les systèmes de justice pénale (Farrington 2007; Chadwick, Dewolf & Serin 2015).

S'agissant de la méthodologie de travail pour laquelle la CLP a opté, à savoir une démarche de co-construction basée sur les expériences de praticiens issus de chaque canton impliqué, celle-ci présente plusieurs avantages. Elle assure une meilleure cohérence des pratiques et clarifie les rôles des agents de probation, dans le respect des spécificités locales et professionnelles. En outre, dès lors qu'elle crée des rapprochements entre praticiens, elle tend aussi à développer progressivement un référentiel commun autour d'outils adaptés à tous. Il en résulte que les justiciables bénéficient de suivis encore plus cohérents.

A un autre niveau, ces pratiques structurées améliorent la collaboration entre les différents acteurs de la chaîne pénale. Elles rendent notamment possible une reddition ponctuelle des comptes aux autorités de gouvernance sur ce qui est fait, comment, pourquoi, avec qui, auprès de qui, et avec quels

investissements. Par ailleurs, elles accroissent la garantie d'une continuité quant au suivi et à la prise en charge des probationnaires lors de transferts d'un canton à un autre.

A ce jour et pour conclure, la formalisation du processus PRE-ASPIRE© couplée à la création de l'outil de synthèse PAP sont une première étape du processus de consolidation et d'harmonisation des pratiques entamé par la CLP depuis 2014. Actuellement, l'ensemble des agents de probation sont en voie d'être formés pour commencer à appliquer ces outils développés, de manière systématique. En l'état, la suite des activités qui seront développées à l'échelle du concordat latin pourrait prendre la forme de stratégies d'intervention spécifiquement orientées désistance et dont les effets requerraient d'être évalués scientifiquement.

Bibliographie

- Andrews D.A., Bonta J., Le comportement délinquant: analyse et modalités d'intervention, 5^{ème} éd., Les presses de l'Enap, Agen 2015.
- Benazeth V., DeLarminat X., Gaïa A., Changements biographiques et transformation d'un mode de vie: l'apport des recherches sur les sorties de délinquance, Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique 69, 2016, 323–348.
- CCDJP, Principes régissant l'exécution des sanctions pénales en Suisse, approuvée par la CCDJP le 13 novembre 2014 à Andermatt.
- Chadwick N., Dewolf A., Serin R., Effectively Training Community Supervision Officers: A Meta-Analytic Review of the Impact on Offender Outcome, Criminal Justice and Behaviour 42, 2015, 1–13.
- Daele A., Les communautés de pratique, in: Barbier J.-M., Bourgeois E., Chapelles G., Ruano-Borbalan J.-C. (Eds.), Encyclopédie de la formation, PUF, Paris 2009, 721–730.
- Daele A., Dumont A., Participer à une communauté de pratique pour se développer, in: Rege-Colet N., D. Berthiaume (Eds.), La pédagogie de l'enseignement supérieur: repères théoriques et applications pratiques, Tome 2: se développer au titre d'enseignant du supérieur, Peter Lang, Berne 2015, 185–202.
- Farrall S., Rethinking What Works with Offenders: Probation, Social Context and Desistance from Crime, Willan Publishing, Devon 2002.
- Farrall S., L'évolution des parcours et carrières criminelles, Crimprev info, No.18/2008.
- Farrall S., Hunter B., Sharpe G., Calverley A., Criminal Careers in Transition: the Social Context of Desistance from Crime, Oxford University Press, Oxford 2014.
- Farrington D.P., Advancing Knowledge about Desistance, Journal of Contemporary Criminal Justice 23, 2007, 125–134.
- Giordano P.C., Cernkovich S.A., Rudolph J.L., Gender, Crime, and Desistance: Toward a Theory of Cognitive Transformation, American Journal of Sociology 104, 2002, 990–1064.
- Hofinger V., "Desistance from crime" – eine Literaturstudie, Institut für Rechts und Kriminalsoziologie, Wien 2002. [http://www.irks.at/assets/irks/Publikationen/Forschungsbericht/Desistance_Literaturbericht.pdf].
- Laub J.H., Sampson R.J., Shared Beginnings, Divergent Lives: Delinquent Boys to Age 70, Harvard University Press, Cambridge, MA 2003.
- Loup S., Jendly M., Portrait de situation des politiques et pratiques de probation en Suisse latine, Ecole des sciences criminelles (ESC), Lausanne 2015.
- Maruna S., LeBel T.P., Approche sociopsychologique des sorties de délinquance, in: Mohammed M. (dir.), Les sorties de délinquance: théories, méthodes, enquêtes, La Découverte, Paris 2012, 44–60 (zit. 2012a).
- Maruna S., LeBel T.P., The Desistance Paradigm in Correctional Practice: from Programs to Lives, in: McNeill F., Raynor P., Trotter C. (Eds.), Offender Supervision: New directions in Theory, Research and Practice, Routledge, Oxon & New York 2012, 65–87 (zit. 2012b).
- McNeill F., Towards Effective Practice in Offender Supervision, Scottish Center for Crime and Justice Research, Glasgow 2009. [http://www.sccjr.ac.uk/wp-content/uploads/2012/10/McNeil_Towards.pdf].
- McNeill F., Probation et sortie de délinquance: qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui est équitable?, in: Mohammed M. (dir.), Les sorties de délinquance: théories, méthodes, enquêtes, La Découverte, Paris 2012, 255–278.
- McNeill F., Durnescu I., Butter R. (Eds.), Probation: 12 Essential Questions, Palgrave Macmillan, Londres 2016.
- McNeill F., Farrall S., Lightowler C., Maruna S., How and why People Stop Offending: Discovering Desistance, Institute for Research and Innovation in Social Services, Scotland 2012 (zit. 2012a). [<https://www.iriss.org.uk/sites/default/files/iriss-insight-15.pdf>].
- McNeill F., Farrall S., Lightowler C., Maruna S., Reexamining "Evidence-Based Practice" in Community Corrections: Beyond "a Confined View" of What Works, Justice Research and Policy 14, 2012, 35–60 (zit. 2012b).
- McNeill F., Farrall S., Lightowler C., Maruna S., Desistance as a Framework for Supervision, in: Bruinsma G., Weisburd D. (eds.), Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice, Springer, New York 2014.
- McNeill F., Weaver B., Changing Lives? Desistance Research and Offender Management, SCCJR Project Report, Glasgow, No. 03/2010.
- Rex S., Desistance from Offending: Experiences of Probation Howard Journal of Criminal Justice 36, 1999, 366–83.
- Shapland J., Farrall S., Bottoms A. (Eds.), Global Perspectives on Desistance: Reviewing What We Know and Looking to the Future, Routledge, Devon 2016.
- Taxman F.S., Sachwald J., Managing Chaos, Implementing Evidence-based Practices in Correctional Agencies, in: McNeill F., Raynor P., Trotter C. (eds.), Offender Supervision: New directions in theory, research and practice, Routledge, Oxon & New York 2012, 172–192.

Trotter C., Evans P., From theory to practice – An analysis of worker/client interviews in juvenile justice, in: McNeill F., Raynor P. and Trotter C. (eds.), Offender Supervision: New Directions in Theory, Research and Practice, Willan, Cullompton 2012.

Trotter C., Reducing Recidivism Through Probation Supervision: What We Know and Don't Know From Four Decades of Research, *Federal Probation* 77(2), 2013, 43–48.

Weaver B., Control or Change? Developing Dialogues Between Desistance Research and Public Protection Practices, *Probation Journal* 61, 2014, 8–26.

Wenger E., Communities of Practice: Learning, Meaning, and Identity, Cambridge University Press, Cambridge 1998.

Wenger E., La théorie des communautés de pratique: apprentissage, sens et identité, Les Presses de l'Université de Laval, Saint-Nicolas, Québec 2005.

Wenger E., Snyder W.M., Communities of Practice: The Organizational Frontier, *Harvard Business Review*, January–February 2000.

Simon Gabaglio

Chef de service adjoint

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation, Fribourg
Simon.Gabaglio@fr.ch

Aurélie Stoll

Assistante diplômée

Ecole des sciences criminelles
Université de Lausanne